

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

### DÉLIBÉRATION N° B.2022-3

### Sites Natura 2000 localisés en Creuse : demande de subvention 2022-2023

Date de la convocation  
18/01/2022

Le 25 janvier 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

## **CODE PROJET : 1201 Animation Natura 2000 des sites localisés principalement en Creuse**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Orientation n°1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques**

**Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »**

**Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables**

**Mesure n°7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques**

#### **Axe 2 : Millevaches, territoire en transition**

**Orientation n°5 : stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 21 : développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement**

**Mesure 22 : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement**

### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** Les articles L. 414.1 à L. 414.7 et R. 414-1 à R. 414-29 du Code de l'environnement consacrés à la désignation et à la gestion des sites Natura 2000 en France

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** la délibération n°2017. 2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n° B.2019-101\_stratégie portage sites Natura 2000 en date du 12 décembre 2019, validant le principe du portage, par le SMAG PNR ML, de l'animation du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 « Vallée de la Gioune » et « Landes et zones humides autour du lac de Vassivière »

**Vu** la délibération n° B.2021-01 en date du 12 janvier 2021, validant le principe du portage de l'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « ZPS Plateau de Millevaches » par le SMAG PNR ML

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

**Considérant** Le rôle d'animateur Natura 2 000 que le Syndicat mixte assure depuis de nombreuses années

**Considérant** la Charte 2018-2033 du PNR ML et en particulier les mesures 4, 5, 6 (phare), 7, 21 et 22.

### **Contexte :**

Le 12 décembre 2019 et le 12 janvier 2021, le SMAG PNR ML a délibéré favorablement pour candidater à la fonction de Structure Porteuse de l'animation des documents d'objectifs de trois sites Natura 2000 principalement localisés dans la Creuse. Il a porté cette décision à la connaissance de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse (DDT 23), qui a procédé à la consultation des collectivités susceptibles de candidater elles aussi à cette fonction. A l'issue de cette

consultation, le 01 mars 2021, tenant compte de la seule candidature du SMAG PNR ML et de l'absence d'opposition de la part des autres collectivités, la DDT 23 a confirmé que le SMAG PNR ML devenait pour trois années la Structure Porteuse de l'animation de trois sites Natura 2000 :

FR 741 2003 - ZPS Plateau de Millevaches

FR 740 1128 - ZSC Vallée de la Gioune

FR 740 1145 - ZSC landes et zones humides autour du Lac de Vassivière

En sa qualité de Structure Porteuse, le Syndicat Mixte peut déposer une demande de subvention auprès de la DDT 23 afin de mobiliser les crédits européens et nationaux prévus pour l'animation des Documents d'Objectifs Natura 2000.

### Description du projet :

Il s'agira de déposer une demande de subvention afin de poursuivre l'animation des Documents d'Objectifs, du 01 mars 2022 au 28 février 2023.

Pour le site « FR 740 1145 - ZSC landes et zones humides autour du Lac de Vassivière », le travail serait réalisé par voie de prestation de service.

Pour les deux autres sites, le travail d'animation serait conduit en régie, à l'exception d'une partie du site FR 741 2003 - ZPS Plateau de Millevaches, dans le secteur du Lac de Vassivière, où il pourrait être assuré par voie de prestation de service, en complément de la prestation évoquée pour le site FR 740 1145 ci-dessus.

Parallèlement, pour le site FR 741 2003 - ZPS Plateau de Millevaches, un travail de diagnostic foncier et pastoral serait conduit sur le site des Rochers de Clamouzat. En effet, ce Site d'Intérêt Écologique Majeur, intégralement compris dans la ZPS, a vu son contexte foncier et agricole évoluer en 2021, nécessitant que les actions d'entretien pastoral y soient planifiées et coordonnées. Ce travail serait réalisé par voie de prestation de service.

Outre l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, commune à l'ensemble des sites, les grandes lignes du programme d'activité, validées en COPIL du 09.12.2021 sont :

Site	Contenu	Part du budget total
FR 741 2003 – ZPS Plateau de Millevaches	Suivi des contrats Natura 2 000 en cours. Engagement de nouveaux contrats Natura 2000, dont une partie par voie de prestation de service, dans le secteur de Vassivière. Suivi des espèces d'intérêt communautaire. Lancement d'un projet de nourrissage hivernal de milans royaux. Développement de partenariats associatifs, notamment en vue d'organiser le suivi du passage des oiseaux migrateurs. Formation d'un agent au pilotage de drones.	75 %
FR 740 1128 - ZSC Vallée de la Gioune	Animation classique (recherche de projets de signature de contrats et Charte Natura 2 000). Poursuite du travail de mise en place d'un réseau de points d'interprétation du site.	14 %
FR 740 1145 - ZSC landes et zones humides autour du Lac de Vassivière	Suivi des contrats en cours (dont le contrat de Chez Troussat) prospection pour de nouveaux contrats.	11 %

**Durée de réalisation** du projet : du 01 mars 2022 au 28 février 2023 compris.

**Personnel du SMAG PNRML mobilisé** : 2,4 Équivalents Temps Plein, avec :

- Ingénieur territorial : 1,5 ETP
- Technicien territorial : 0,7 ETP
- Géomaticien : 0,2 ETP

Notons que l'évolution des missions sur N2000 telles que proposées conduisent le SMAG PNR ML à recruter un nouvel agent. Ce recrutement fera l'objet d'une délibération spécifique ultérieurement.

**Budget et plan de financement prévisionnel** :

Objet	Dépenses	Recettes		Auto-financement
	Coût TTC	FEADER (63 %)	Etat (29,6 %)	SM PNR (7,4 %)
1 – Prestations de service – frais de sous-traitance (dont frais d'inscription à des formations)	41 750 ,00 €	26 302,50 €	12 358,00 €	3 089,50 €
2 – Dépenses de rémunération (et forfait de 15 % de frais de structure associés)	111 738,92 €	70 395,52 €	33 074,72 €	8 268,68 €
3 – Frais mission - Dépenses sur coûts forfaitaires	1 907,50 €	1 201,72 €	564,62 €	141,16 €
<b>Total général</b>	<b>155 396,42 €</b>	<b>97 899,74 €</b>	<b>45 997,34 €</b>	<b>11 499,34 €</b>

**Proposition** :

Il est proposé aux membres du Bureau de :

- Valider le principe que le SMAG PNRML assure l'animation des trois sites Natura 2000 creusois, en déposant une demande de subvention respectant le plan de financement prévisionnel, auprès des services de la DDT de la Creuse, ce pour la période allant du 01 mars 2022 au 28 février 2023, avec :

- une **animation en régie** pour les sites Natura 2000 :  
FR 741 2003 – ZPS Plateau de Millevaches  
FR 740 1128 - ZSC Vallée de la Gioune
  - une animation par voie de **prestation de services** pour les sites Natura 2000 :  
FR 740 1145 - ZSC landes et zones humides autour du Lac de Vassivière  
FR 741 2003 – ZPS Plateau de Millevaches (partiel, en bordure du site FR 740 1145)
  - la réalisation d'un diagnostic pastoral dans le secteur des rochers de Clamouzat, par voie de prestation de service, au titre du site FR 741 2003 – ZPS Plateau de Millevaches.
- autoriser le Président à :
- signer la demande de subvention ;
  - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation de la présente action, et signer tous les documents correspondants ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action ;
  - Prendre toute décision concernant cette opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

## LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE :

- Valider le principe que le SMAG PNRML assure l'animation des trois sites Natura 2000 creusois, en déposant une demande de subvention respectant le plan de financement prévisionnel, auprès des services de la DDT de la Creuse, ce pour la période allant du 01 mars 2022 au 28 février 2023, avec :

- une **animation en régie** pour les sites Natura 2000 :  
FR 741 2003 – ZPS Plateau de Millevaches  
FR 740 1128 - ZSC Vallée de la Gioune
  - une animation par voie de **prestation de services** pour les sites Natura 2000 :  
FR 740 1145 - ZSC landes et zones humides autour du Lac de Vassivière  
FR 741 2003 – ZPS Plateau de Millevaches (partiel, en bordure du site FR 740 1145)
  - la réalisation d'un diagnostic pastoral dans le secteur des rochers de Clamouzat, par voie de prestation de service, au titre du site FR 741 2003 – ZPS Plateau de Millevaches.
- autoriser le Président à :
- signer la demande de subvention ;
  - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation de la présente action, et signer tous les documents correspondants ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action ;
  - Prendre toute décision concernant cette opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 3.02.22 Et qu'elle a été affichée le 3.02.22

REÇU LE  
03 FEV. 2022  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)



